

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 52 (1944)

Heft: 50

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerischer Samariterbund Alliance suisse des Samaritains

Mitteilungen des Verbandssekretariates Communications du Secrétariat général

Le Don suisse en faveur des victimes de la guerre

Nos lecteurs auront appris par la presse quotidienne qu'une importante œuvre de secours en faveur des victimes de la guerre est envisagée dans notre pays.

Le point de départ de cette action est le résultat d'une décision du Conseil fédéral du 25 février 1944, où il se déclare prêt à accorder, une fois le moment venu, dans le cadre de notre stricte neutralité, un secours immédiat et généreux à nos voisins victimes de la guerre. Tous les efforts tentés dans ce but doivent être coordonnés afin de donner à cette œuvre d'entraide du peuple suisse son entière efficacité.

La Conférence nationale de service social s'est aussi occupée de ce problème et, dans sa séance du 19 avril 1944, elle a adopté les directives suivantes:

1^o Le peuple suisse se prépare à fournir une aide considérable après la fin des hostilités en faveur des pays étrangers victimes de la guerre.

2^o L'entraide d'après-guerre est organisée dans le cadre de nos principes politiques de neutralité.

3^o Cette aide ne procurera aucun avantage, d'aucune sorte, à la Suisse.

4^o L'action de secours est organisée et exécutée en collaboration avec la Confédération et d'autres institutions publiques, ainsi qu'avec les organisations privées du travail social.

Eviter l'éparpillement des forces et d'actions de secours privées qui n'ont rien de commun entre elles.

5^o L'entraide revêt un caractère suisse. Une prise de contact et une collaboration réciproques entre les organisations de secours suisses et internationales sont fort souhaitables. Dans l'intérêt du travail, il faut chercher à délimiter les tâches et les secteurs.

6^o Les préparatifs de l'entraide suisse se feront après un examen approfondi de toutes les possibilités de secours. La structure finale de l'œuvre de secours et de l'organisation de l'action ne peut pas encore être établie à l'heure actuelle. Elle dépend des conditions au moment de son entrée en fonction.

7^o C'est avec plaisir que la Conférence nationale se déclare prête à collaborer de toutes ses forces à l'entraide d'après-guerre. Elle charge le Comité d'instaurer une commission qui traitera toutes les questions relatives à cette action et qui restera en contact permanent avec les autorités fédérales.

8^o La Suisse doit, par des actes, prouver sa volonté d'aider. C'est pourquoi, il faut travailler le plus possible et parler le moins possible.

Sur ces entrefaites et conformément au chiffre 7 des directives ci-dessus, le Comité de la conférence nationale constitua une «Commission d'entraide d'après-guerre», placée sous la présidence du Dr E. Landolt, conseiller municipal, Zurich, président de la Société suisse d'utilité publique. Le Secrétaire général de l'Alliance suisse des Samaritains fut sollicité de diriger le secrétariat de cette commission. Vu qu'il s'agit d'une action de secours désintéressée en faveur de personnes tombées dans le besoin sans qu'il y ait de leur faute, donc d'une œuvre samaritaine, cette tâche supplémentaire fut assumée sans hésitation.

Depuis l'été 1944, de nombreuses séances ont eu lieu dans lesquelles furent discutés les divers problèmes.

Les autorités ont, elles aussi, pris des mesures ultérieures en formant un comité sous la direction de l'ancien Conseiller fédéral, M. Wetter. Le 6 septembre 1944 eut lieu la première séance. Les offices fédéraux suivants sont représentés au sein de ce comité: Office fédéral de l'économie de guerre, Office fédéral de guerre pour l'alimentation, Office fédéral de guerre pour l'assistance, section commerciale du Département de l'économie publique, Département des finances et Département politique. Les organisations ci-dessous y sont en outre représentées chacune par un membre: l'Armée, la Croix-Rouge suisse et la Conférence nationale de service social. Il incombe à ce Comité des travaux de se procurer les fonds et les marchandises nécessaires, ainsi que de répartir ces dernières.

Le Conseil fédéral a décidé de solliciter du Parlement un crédit pouvant atteindre le montant de 100 millions de francs. Ces fonds doivent, pour la plupart, être mis à disposition sous forme de marchandises. Toutes les actions de secours envisagées par les organisations exerçant une activité dans le domaine du travail social doivent



être annoncées à ce comité qui se chargera de prendre contact avec les autorités compétentes étrangères.

Dans le but de se procurer les fonds indispensables, l'organisation d'une collecte importante est prévue pour le début de l'an 1945, collecte à laquelle doivent participer tous les milieux de la population. On compte sur un rapport de plusieurs millions de francs, c'est-à-dire sur un résultat qui n'a jamais encore été atteint par une collecte. Des produits en nature seront également rassemblés. Divers comités sont déjà au travail pour la préparation de cette importante action.

Toute cette œuvre fut d'abord prévue comme entraide d'après-guerre. La situation a cependant évolué de telle sorte, qu'en divers endroits déjà, des secours s'avèrent indispensables. On ne peut par conséquent pas attendre la fin des hostilités ou la signature de la paix. En vertu de cet état de choses, l'action sera organisée sous la dénomination officielle «Don suisse en faveur des victimes de la guerre». Chaque organisation d'utilité publique offrant une garantie pour une activité sérieuse peut être chargée d'actions de secours, à la condition toutefois que le Comité des travaux approuve la chose et que toute l'affaire soit menée sous le titre «Don suisse». Des secours seront exclusivement accordés pour l'assistance opportune de personnes nécessiteuses. Le choix des destinataires ne devra en aucun cas être influencé par le fait qu'ils font partie de certaines organisations ou qu'ils défendent telle ou telle opinion. Les victimes de la guerre ne recevront pas de secours en argent. L'aide sera apportée sous forme de dons en nature. La condition primordiale est que le gouvernement compétent du pays respectif soit d'accord à recevoir des secours.

A réitérées reprises, il a été question dans la presse de l'UNRRA. C'est l'abréviation de «United Nations Relief and Rehabilitation Administration». Cette œuvre de secours des Nations Unies dont 44 Etats font partie jusqu'à maintenant a établi de très vastes programmes et s'efforce d'apporter une aide dans divers pays. La Suisse ne pourra pas se rattacher sans autre à cette gigantesque organisation, étant donné que notre stricte politique de neutralité exclut une telle participation directe. Pratiquement, une prise de contact sera cependant indispensable; elle a d'ailleurs déjà eu lieu. Il s'agira avant tout de s'entendre avec cette organisation pour que le Don suisse seul s'occupe de certaines régions, sans le concours de l'UNRRA, ou vice versa.

De son côté, la Croix-Rouge suisse a établi un vaste programme d'entraide d'après-guerre. Sa réalisation demande une étroite collaboration avec le Don suisse. La Croix-Rouge suisse s'occupera en

MERKUR FESTKAFFEE

in Friedensqualität
200 g Fr. 1.38 inkl.
Wust., 5 % Rabatt



Merkur-Kaffee-Spezialgeschäft

RADIO SCHWEIZ

Aktiengesellschaft für drahtlose Telegraphie und Telephonie

Direktion: Hauptpostgebäude Bern — Telephon 2 26 10

Direkte radiotelegraphische Verbindung mit:

Japan
China (Shanghai und Chengtu)
Thailand
Nordamerika
Südamerika (Buenos Aires und Rio de Janeiro)
Syrien
Ägypten (für das Internationale Rote Kreuz)
Andere aussereuropäische Länder (via London)
Großbritannien
Spanien
Portugal
Dänemark
Union der sozialistischen Sowjet-Republiken
Schweden
Türkei
Nordafrikanische Gebiete (Algier).

Telegramme mit dem taxfreien Leitvermerk «Via Radiosuisse» werden von sämtlichen Telegrafenbüros entgegengenommen.

Der Aufgeber kann für die «Via Radiosuisse» beförderten Überseetelegramme zur Weiterleitung ab London auch jeden beliebigen Kabelweg vorschreiben.

Die Radio-Schweiz A.-G. unterhält eigene Betriebsbüros in Bern, Zürich und Genf und besitzt eine direkte Fernschreibeverbindung mit dem Haupttelegrafenamt Basel. Aus den übrigen Orten der Schweiz erfolgt die prompte Zuleitung an die Radio-Schweiz über die Leitungen der Schweiz Telegrafenverwaltung.

Telephonanrufe für Telegrammaufgabe:
Betriebsbüro Bern Nr. 2 26 03; Genf Nr. 5 22 33; Zürich Nr. 5 17 77.

Tarif: Die Taxen für «Via Radiosuisse» geleitete Telegramme sind die nämlichen wie für den Drahtverkehr.

particulier du rapatriement des réfugiés, des internés et des populations déportées. On estime qu'actuellement 30 millions de personnes en Europe ont été transportées loin de chez elles. Et ce chiffre ne comprend pas les prisonniers de guerre. La C. R. S. prévoit notamment, en cas d'épidémies, d'apporter des secours sanitaires avec des équipes médicales. Au surplus, elle envisage, en collaboration avec Pro Infirmis, une aide spéciale en faveur des invalides.

La Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, participera également à cette action dans son ensemble. Il est prévu, aussitôt que les circonstances le permettront, d'accueillir un nombre considérable d'enfants et de venir en aide aussi aux enfants à l'étranger même, en créant des homes et en distribuant des repas, notamment dans les villes.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale continueront à liquider leurs propres tâches. Les deux organisations sont en relations avec le Don suisse en faveur des victimes de la guerre.

L'Office fédéral des transports envisage, en collaboration avec les organisations intéressées à la reprise du trafic étranger, l'accueil d'un grand nombre de personnes ayant besoin de repos. Il s'agit ici en partie d'hôtes qui seraient à même de payer, intégralement ou partiellement, un certain prix de pension. Cet office prévoit aussi d'héberger pour un temps déterminé des mères avec leurs enfants. Des personnes malades, ayant besoin de repos, des victimes de cette guerre, devraient pouvoir profiter des facteurs naturels de guérison de notre pays: stations climatériques et balnéaires en plaine ou en montagne. N'oublions pas de mentionner le plan de la création d'un village «Pestalozzi» pour enfants. Ce projet imposant fait actuellement l'objet d'une étude soumise à une commission spéciale.

D'autres actions sont encore prévues pour protéger le développement spirituel et rétablir la vie de l'Eglise. Ce sont là de vastes projets dont la réalisation est envisagée par les églises des deux confessions.

Il faut prévoir aussi autre chose, comme la remise d'objets de la vie quotidienne, habits par exemple, lingerie, mobilier, outils et ustensiles de ménage; il y a quantité de choses qui à nous, Suisses, qui épargnés par les horreurs de la guerre, semblent si naturelles. Nous devons toutefois nous dire que par les terribles bombardements qu'elles ont subi, les personnes atteintes manquent de tout ce qui est nécessaire à la vie la plus modeste. Une aide à certaines exploitations, sous forme de distribution périodique de soupes et de paquets contenant des denrées alimentaires a déjà été entreprise par l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière.

La Commission d'entraide d'après-guerre de la Conférence nationale de service social est la centrale de coordination des actions de secours entreprises par des organisations rattachées à la Conférence nationale de travail social.

La Commission sus-nommée n'a pas l'intention d'organiser elle-même des actions de secours. Elle est à disposition pour donner tous renseignements utiles et se fera un devoir de procurer du personnel qualifié. A cet effet elle remet des questionnaires qui peuvent être obtenus au bureau du Secrétariat général de l'Alliance suisse des Samaritains. Elle établit également un fichier de toutes les personnes disponibles. Ces dernières seront attribuées aux organisations désireuses de contribuer aux actions de secours, mais ne disposant pas d'un personnel suffisant.

Afin de préparer ces gens aux tâches qui les attendent, des cours spéciaux sont prévus, d'une durée probable de deux semaines.

Comme conclusion de notre bref résumé, on voit qu'il s'agit d'une importante entreprise.

Il va de soi que l'Alliance suisse des Samaritains collaborera de toutes ses forces à cette grande œuvre avec les samaritaines et samaritains, toujours prêts à rendre service.

Le peuple suisse a l'occasion de payer une petite partie de sa dette de reconnaissance envers la Providence qui a tenu notre pays à l'écart des horreurs de la guerre. Si nous réfléchissons que le bombardement de Schaffhouse, si modeste en somme, a causé tant de victimes et semé le deuil dans de nombreuses familles, occasionné des dégâts matériels se chiffrant par millions de francs, nous pouvons nous faire une idée approximative des pertes terribles qu'aurait dû subir notre peuple si nous avions été entraînés dans la tourmente. Notre aide peut paraître considérable comparée à nos forces mais ne sera que fort modeste devant l'immense misère qui règne au sein des pays dévastés par une guerre sans merci. Un devoir urgent s'impose à notre peuple; c'est de secourir dans la mesure de nos moyens et de ne pas craindre de faire de gros sacrifices. Ne nous glorifions pas de cette aide, mais estimons-nous heureux de pouvoir contribuer tant soit peu à apaiser d'énormes souffrances.

E. Hunziker, secrétaire général.

«Das gibt wieder Mut . . .»

Der Präsident eines Samaritervereins schrieb uns kürzlich:

«Wir danken Ihnen sehr für den uns bewilligten Beitrag für unsere Materialbeschaffungen. Das gibt wieder Mut, an weitere An-

ZÜRICH
Unfall

Versicherungen:
Unfall, Haftpflicht
Kasko, Baugarantie
Einbruch - Diebstahl

„Zürich“ Allgemeine Unfall- und Haftpflicht-Versicherungs-Aktiengesellschaft in Zürich

käufe zu denken, die ja unbedingt nötig sind im Interesse der Landesverteidigung.»

Wir müssen leider hie und da die Feststellung machen, dass es noch etliche Samaritervereine gibt, welche in den letzten Jahren wenige oder gar keine Materialanschaffungen vorgenommen haben. Es ist aber ein Gebot der Stunde, jederzeit bereit zu sein, und dazu gehört auch die Ausrüstung mit dem nötigen Sanitätsmaterial. Im Falle der Not nützt es einem Samariterverein nicht viel, ein Kassabüchlein mit einer hübschen, runden Summe darauf zu haben. Damit kann man weder verbinden noch transportieren. Material muss deshalb vorhanden sein. Wir empfehlen also dringend, weitere Anschaffungen von Verband- und Transportmaterial vorzunehmen und machen gleichzeitig darauf aufmerksam, dass der Samariterbund in der Lage ist, solche Anschaffungen zu subventionieren, und zwar mit 20—50 %, je nach Vermögensbestand der einzelnen Samaritervereine. Die näheren Bestimmungen finden sich in unseren Vorschriften über die Erteilung von Beiträgen. Diese Bedingungen und Gesuchsformulare können jederzeit vom Verbandssekretariat bezogen werden.

«Cela donne de nouveau du courage ...»

Le président d'une section de samaritains nous a écrit dernièrement:

«Nous vous remercions très sincèrement de la subvention que vous nous avez accordée pour nos achats de matériel. Cela donne de nouveau du courage de penser à des acquisitions ultérieures, qui sont absolument nécessaires dans l'intérêt de la défense de notre pays.»

Bien à regret, nous avons dû constater que de nombreuses sections de samaritains n'ont fait que des achats minimes de matériel ces dernières années. Il existe même des sections qui n'ont rien acheté. Cependant il est un devoir impérial d'être toujours prêt pour intervenir. Mais, pour pouvoir le faire utilement, on doit disposer du matériel nécessaire. En cas de besoin, un carnet d'épargne même bien garni d'une somme rondelette, ne sert pas beaucoup à une société de samaritains. Avec l'avoird en banque on ne peut faire ni pansements, ni transports. C'est pourquoi nous recommandons instamment de procéder à des achats ultérieurs de matériel de pansement et de transport, et nous tenons à rappeler que l'Alliance suisse des Samaritains est à même de pouvoir subventionner ces achats, en accordant 20 à 50 % de subsides, selon l'état de fortune des sections respectives. Pour tous les détails nous renvoyons à nos dispositions concernant l'allocation de subventions. Ces conditions et les formulaires de demande de subvention peuvent être retirés en tout temps au Secrétariat général.

L'homme, œuvre de F. Schuler et M. Joray

Récemment a été publié un ouvrage intitulé «L'homme», de F. Schuler et M. Joray. Il traite de l'anatomie et de la physiologie humaines ainsi que des éléments d'hygiène. Ce manuel s'inspire également de conceptions biologiques. Il a été rédigé spécialement pour l'instruction dans les écoles secondaires. Mais nous croyons que les samaritains tireront également profit de l'étude de ce manuel. C'est pourquoi nous le recommandons à nos membres. Nous pouvons le livrer au prix de fr. 2.80, plus 4 % impôt sur le chiffre d'affaires. Les commandes sont à adresser à notre Secrétariat.

Quadern da skizzas «nos corp» da mag. sec. H. Heer

Nus pudain far l'allegraivla comunicaziun als amis rumantschs dals samaritans cha quaist quadernet ais gnü tradüt in ladin tras sgn. dr. Men Gaudenz a Scuol. Quel po gnir retrat a frs. 2.— plus imposta da schmerdsch e porto (pro postaziuns d'almain 20 ex. a frs. 2.— netto, dimena franco e sainza imposta da schmerdsch). Postaziuns sun d'adressar a l'«Administraziun da l'Uniu dals Grischs,

Schlarigna/Celerina. Nus vulessan racumandar per ils cuors chodamaing l'adöver da quaista ouvretta chi as ha usche bain introdüttà pro las otras secziuns.

Merkblätter für Laien-Krankenpflege

Vom Zivilen Frauenhilfsdienst Zürich wurde kürzlich unter obigem Titel eine Broschüre herausgegeben, welche das enthält, was Töchter und Frauen in Zürich seit dem Jahre 1941 in Anleitungs-kursen für die sogenannten «Quartierhilfen» des Zivilen Frauenhilfsdienstes gelernt haben. Das über 50 Seiten umfassende Heftehen will und kann nicht ein Lehrbuch ersetzen, stellt aber einen guten Leit-faden dar für die praktische Ausübung der häuslichen Krankenpflege. Es kann deshalb unseren Samariterinnen bestens empfohlen werden Preis Fr. 1.— plus Porto, Umsatzsteuer inbegrieffen, ab 10 Stück portofrei. Bestellungen sind an unser Sekretariat zu richten.

Praktisch schenken

ist die Parole der heutigen Zeit. Samariter, hast du dir schon überlegt, was soll ich schenken? Was soll ich mir wünschen? Da möchte dir der Schweiz. Samariterbund mit Ratschlägen helfen. Zu Vorzugspreisen vermitteln wir willkommene Geschenke, die Freude bereiten. Aus unserem reichhaltigen Lager seien besonders erwähnt:

Samariter-Taschenkalender	Fr. 1.70
Schaffhauser Dreiektuch, illustriert	» 1.90
Verbandetuis «Mignon»	» 1.50
Verbandetuis «Sport»	» 2.40
Verbandetuis «Rhenax»	» 2.50
Taschenapotheke, Modell SSB	» 6.70
Alarmpackung	» 5.—
<i>Lehrbücher</i> in grosser Auswahl.	
Speziell empfehlen wir «Der barmherzige Samariter» . . .	» 1.80
Das Buch vom Roten Kreuz	» 39.—

Bestellungen sind an das Verbandssekretariat in Olten zu richten.

Faire un cadeau pratique

voilà un principe de l'heure actuelle. Samaritain, as-tu déjà réfléchi à ce que tu voulais donner, à ce que tu te désirais? L'Alliance suisse des Samaritains voudrais précisément t'aider à ce sujet en te conseillant. Nous fournissons à des prix très avantageux des cadeaux qui feront plaisir et qui seront les bienvenus. Mentionnons en particulier les articles ci-après:

Agenda suisse du Samaritain	Fr. 1.70
Triangle Schaffhouse illustré	» 1.90
Etui à pansement «Mignon»	» 1.50
Etui à pansement «Sport»	» 2.40
Etui à pansement «Rhenax»	» 2.50
Pharmacie de poche, modèle ASS	» 6.70
Nécessaire d'alarme	» 5.—
Grand choix de manuels.	
Nous recommandons tout particulièrement	
«Le Bon Samaritain»	» 3.75
L'œuvre de la Croix-Rouge	» 40.—

Les commandes sont à adresser au Secrétariat général à Olten.

Nun ist er erschienen

der Schweiz. Samariter-Taschenkalender 1945. Die ersten Sendungen konnten letzte Woche gemacht werden, und die gegenwärtig eingehenden Bestellungen können wir laufend erledigen.

Der Treffpunkt
der Geschäftswelt
und des reisenden
Publikums

Bahnhof-Buffet Bern

F. E. KRÄHENBÜHL-KAMMERMANN

Wir haben uns bemüht, wieder eine Reihe von Bildern aus der Tätigkeit unserer Samariter zu bringen, um so den Kalender zu beleben. Zahlreiche Kapitel orientieren über die Organisation und die Arbeit des Schweiz. Samariterbundes. Die Bestimmungen der Stiftung «Hilfskasse und Unfallversicherung» sind diesmal nicht im Kalender enthalten, sondern als separates Broschüren diesen beigegeben. Sicher werden viele Mitglieder das schätzen, denn diese Bestimmungen, die für alle wissenswert sind, lassen so sich gut separat aufbewahren. Voraussichtlich werden wir diese Bedingungen dann in der Ausgabe 1946 nicht wiederholen. Wir empfehlen also schon jetzt, das kleine Heftchen sorgfältig zu verwahren.

Wie schon gemeldet, beträgt der Preis des Kalenders Fr. 1.70, Warenumsatzsteuer inbegriffen. Lieferungen von 10 Exemplaren an portofrei. Bestellungen erbeten an das Verbandssekretariat in Olten.

Ces jours prochains

nous pourrons livrer les premiers exemplaires de l'Agenda suisse du Samaritain 1945.

Nous avons fait notre possible pour y reproduire de nouveau une série d'images tirées de l'activité de nos samaritains dans le but de donner ainsi plus de vie à cet agenda. De nombreux chapitres orientent sur l'organisation et le travail de l'Alliance suisse des Samaritains. Les conditions de la fondation «Caisse de secours et Assurance-accidents» ne figurent cette fois pas dans le texte même de l'agenda, mais font l'objet d'une petite brochure à part annexée. De nombreux membres apprécieront certes cette disposition car ces conditions susceptibles d'intéresser chacun peuvent très bien être conservées à part. Il est fort probable que nous ne les répétions pas dans l'édition 1946 de notre agenda. Nous conseillons donc déjà maintenant de garder soigneusement cette petite brochure.

Comme déjà dit antérieurement, le prix de l'agenda se monte à fr. 1.70, impôt sur le chiffre d'affaires compris. Les livraisons à partir de 10 exemplaires sont franches de port. Les commandes sont à adresser au Secrétariat général à Olten.

Sektions-Anzeigen - Quis des sections

Aarau, S.-V. Ortsgruppe Buchs. Uebung: Dienstag, 19. Dez., 20.00, im neuen Schulhaus.

Für Fr. 18.— probieren Sie den zuverlässigen

Liechti- Schwachstrom - Heilapparat

einen ganzen Monat gründlich aus. Zeitsparende, einfache Selbstbehandlung von Rheumatismus, Gicht, Ischias, Gelenkrheumatismus (Arthritis), Neuralgie, Nervenentzündungen, nervösen und Blutzirkulationsstörungen und Bronchialasthma. Verlangen Sie den Prospekt, betitelt „Der gute Helfer“ vom Fabrikanten Hans Liechti, Apparatebau, Kriens bei Luzern. Tel. 2 63 41.

Wer den „LIECHTI-Heilapparat“ schenkt,
bereitet grosse Freude und erntet bleibenden Dank.

Affoltern a. A. Die Teilnehmer an der Schlussprüfung in Mettmenstetten am 16. Dez. versammeln sich 18.45 beim Bahnhof Affoltern a. A. Billette Affoltern-Mettmenstetten einfach selbst lösen. Heimfahrt auf Schustersrappen zur Geisterstunde.

Altstetten-Albisrieden. S.-V. Donnerstag, 14. Dez., 20.00, Uebung im kleinen Saal des Albisriederhauses über «Improvisationen». Letzte Uebung dieses Jahr. Bitte Rapporte abgeben.

Bäretswil. S.-V. Samstag, 16. Dez., 20.00, im Sekundarschulhaus Schlussprüfung des Säuglingspflegekurses. Nachher gemütlicher Hock im «Bären».

Basel, St. Johann. S.-V. Alle unsere Aktiven erhalten dieser Tage ein Zirkular, das der Samariterverband Basel und Umgebung in Verbindung mit dem Zweigverein Basel des Schweiz. Roten Kreuzes und unter spezieller Bewilligung und Einverständnis der Militärdirektion Basel, herausgegeben hat. Wir bitten Sie dringend, dieses Zirkular aufmerksam durchzulesen und gut aufzubewahren. Die erwähnten Armbinden können von heute an bei unserem Materialverwalter für Fr. 1.25 jeden Dienstag im Kurs bezogen werden.

Bern, Samariterinnen-Verein. Heute Donnerstag, 14. Dez., 20.00, hygienischer Frageabend im Singsaal, 1. Stock, Schulhaus Monbijou, Sulgeneggstrasse 26. Anschliessend Filmvorführung. Leitung: Dr. W. Raaflaub. Alle Mitglieder, welche die vier obligatorischen Uebungen nicht besucht haben, sollen die letzte Gelegenheit noch benützen, damit sie die Mitgliederkarte für 1945 erhalten. — Hilfe für Warschau. 1. Flickabend: Dienstag, 12. Dez., 20.00, im Gemeindehaus Gutenbergstrasse 4, 1. Stock rechts. Nähzeug mitbringen! Abgabestelle für Kleider, Wäsche und Schuhe bei Frl. Clemence Ryser, Theaterplatz 2, 3. St., von 8.00—19.30. Alle Gegenstände vor Abgabe gründlich reinigen. Werbet für unsere nach Neujahr stattfindenden Samariter-, Kranken- und Mütter- und Säuglingspflegekurse in eurem Bekanntenkreis. Adressänderungen Frl. Bertha Burri, Effingerstr. 6, melden.

Bern, Samariter-Verein. Sektion Brunnmatt. Freitag, 15. Dez., 20.15. Hauptversammlung im Rest. «Viktoriahall». Für alle Aktive obligatorisch.

Bern, Enge-Felsenau. S.-V. Heute Donnerstag, 20.00, Schlussprüfung unseres Samariterkurses. Lokal: Theoriesaal des Enge-Schulhauses.

Bern, Henri Dunant. S.-V. Dienstag, 19. Dez., letzter diesjähriger Strickabend für die Flüchtlingshilfe im Johannes-Kirchgemeindehaus. Wir machen noch einmal aufmerksam auf die am 16. Dez. stattfindende Hauptversammlung.



Elektrisch kochen

und Heisswasser

aus dem **Elektroboiler**

Wir bereiten Sie gerne und kostenlos

BERNISCHE KRAFTWERKE AG.